

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 07.033

L'An deux Mille Sept, le 12 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 6 avril 2007

DATE D'AFFICHAGE

Le 6 avril 2007

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoints.

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme CROUÉ, Mme DURAND, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, Mme LABEYRIE, M. MERLE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST représenté par M. LE GUEUT
Mme DAVID-COURTIN représentée par M. CHABANEAU
Mme DOUMECQ représentée par M. BOURGEOIS
M. FAVRE représenté par Mme PELTIER
Mme ISENDICK représentée par Mme MOINET
M. POTENNEC représentée par M. CAU
Mme TERRIEN représentée par M. HUGENDOBLER
Mme TURPIN représentée par Mme LABEYRIE

ABSENTS -EXCUSES : néant

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 33

Madame LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : ACQUISITION DU POSTE DE GUET DU CHAY

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 12 mars 1999, le conseil municipal avait décidé d'acquérir la parcelle de terrain cadastré section AE n° 173, d'une superficie de 7 545 m², lieudit Le Chay à Royan.

Toutefois, l'acte authentique de vente, qui devait être établi en la forme administrative, n'avait pas été réalisé dans les délais prévus.

Ce terrain qui figure au tableau général des propriétés de l'Etat sous le n° 170000933, dénommé poste de guet du Chay, a été estimé par le service du Domaine à 17 253 €

Il vous est demandé, avant de soumettre à la décision ministérielle de remise de l'immeuble au service du Domaine en vue de son aliénation, de prendre l'engagement d'acquérir cette emprise militaire au prix de 17 253 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du rapporteur,
- VU la proposition du ministère de la Défense,
- VU l'avis des services Fiscaux
- CONSIDERANT que la Ville est propriétaire de la totalité des autres terrains entourant cette parcelle,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer l'engagement d'acquérir et tous documents s'y rapportant (acte authentique d'achat établi en la forme administrative) concernant la parcelle cadastrée section AE n° 173 d'une superficie de 7 545 m², lieudit le Chay à Royan, au prix de 17 253 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 17 avril 2007

Le Maire,
H. LE GUEUT